



Session du 10 mars 2012

Sur proposition des membres du Bureau du Conseil culturel de Bretagne

VOEU DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :

La création d'un « Pôle métropolitain Loire-Bretagne »

Le Conseil culturel de Bretagne s'inquiète des conséquences de la création d'un futur syndicat mixte baptisé «Pôle métropolitain Loire-Bretagne» pour le devenir de l'ensemble du territoire breton sur les cinq départements de Bretagne et de son identité.

Cette nouvelle entité qui ne regroupe que les grandes agglomérations de Nantes, Saint-Nazaire, Rennes, Brest et Angers, interviendra en concurrence directe avec les Régions et les Départements qui eux représentent l'ensemble de territoires et de leurs habitants, les espaces ruraux, les grands pôles comme les villes moyennes.

De fait, les petites agglomérations et les espaces ruraux se trouvent exclus de cette nouvelle structure qui les marginalise. Elles ne pourront donc que subir les décisions prises par les grandes métropoles et les inégalités entre les territoires.

En outre, cette structure dilue l'identité de la Bretagne dans un nouveau grand Ouest. Elle accentue le déséquilibre entre l'ouest de la Bretagne, porteur en premier lieu d'une culture véhiculée en particulier par la langue bretonne, et la mégalopole émergente rennaise et nantaise.

La culture qui a contribué et contribue encore à façonner notre identité a ses racines dans « les territoires » de la Bretagne ; elle n'est pas une mais plurielle, elle est riche de cette diversité. Pour que cette dernière perdure il est nécessaire que les pays dont elle est issue vivent.

Le Conseil culturel de Bretagne estime que le phénomène de métropolisation accentue les disparités en concentrant souvent les problèmes sociaux dans leurs périphéries crée une inégalité d'accès aux services publics et est une source de surcoût liée à la concentration de la population et des équipements dans les métropoles, d'une part, et au dépeuplement hors métropole, d'autre part.

Le Conseil culturel de Bretagne affirme que c'est la Bretagne dans son ensemble, Région et département de Loire-Atlantique réunis, forte de son identité reconnue dans un même territoire qui a vocation à jouer le rôle de pôle, pour s'insérer dans les réseaux européens et mondiaux, tout en permettant un aménagement du territoire équilibré où tous les citoyens participent de façon égale aux décisions qui les concernent.

VOTE DU VŒU EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Voté à l'unanimité

Votants : 44

Voix contre : 0

Abstentions : 2